

## Bon de Commande du PERMIS DE CHASSER 2023/2024

**A RETOURNER LE PLUS TÔT POSSIBLE**

**(15 jours sont nécessaires pour le traitement de votre demande)**

Code de l'environnement - Art. L. 423-12 à L. 423-21 et R 423-12 à R. 423-24

Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (Art. L. 423-1 du code de l'environnement)  
à la Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados – N° ORIAS : 20 002 199

<b>Ne remplissez ce cadre que si des erreurs sont indiquées dans votre état civil, votre adresse ou vos coordonnées indiqués ci-contre</b>	<b>NOM Prénoms et adresse du Chasseur</b>
NOM (figurant sur le permis) : ..... ..... NOM de jeune fille le cas échéant : ..... ..... Vos 4 Prénoms : ..... <i>Mention obligatoire : Merci d'indiquer tous vos prénoms dans l'ordre d'état civil</i> Adresse : ..... Code postal : ..... Ville : ..... Date de naissance : ..... Lieu de naissance (pays, départ., ville) : ..... ..... <i>Mention nouvellement obligatoire</i> E-Mail : ..... ☎ domicile : ..... ☎ portable : .....	<b>Carnet de prélèvement bécasse, (Merci de cocher la case correspondant à votre choix - 1 seul choix possible) :</b> <input type="checkbox"/> CHASSADAPT, je déclare mes prélèvements Bécasse sur smartphone <input type="checkbox"/> PAPIER, je reçois un « carnet de prélèvement Bécasse » <input type="checkbox"/> PAS DE CARNET, je ne chasse pas la bécasse <i>Nous ne pourrions procéder à aucun changement de format en cours de saison.</i>
Si vous êtes nouveau chasseur ou si vous avez obtenu un DUPLICATA délivré par l'OFB, veuillez nous faire parvenir la photocopie recto verso de votre permis de chasser.	<b>Références du Permis de chasser :</b> Numéro : ..... Délivré le : ..... Par la préfecture de : ..... Département : ..... Dans le cas d'un duplicata, précisez les références du permis original : Numéro : ..... Délivré le : .....
<b>Autorisation de chasser (pour mineurs et majeurs en tutelle) accordée par :</b> * rayer les mentions inutiles et précisez nom et prénom du signataire	<b>Renseignements complémentaires obligatoires :</b>
Père / Mère / Tuteur* : ..... Né(e) le : ..... Juge des tutelles* : ..... Le : ...../...../202.... Signature : .....	Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... ☎ domicile : ..... ☎ portable : ..... Mail : .....
<b>Ci-dessous, votre validation de la dernière campagne de chasse valorisée pour la future saison 2023/2024</b> Si les options de votre future validation indiquées ci-dessous ne correspondent pas à votre demande, merci de remplir le cadre au verso de ce document.	
<div style="background-color: yellow; padding: 2px;"><b>Publipostage supplémentaire d'une case à cocher pour les validations nationales et département Manche</b></div> <p style="text-align: center;"><input type="checkbox"/> Je souhaite une bague lièvre pour le département de la Manche</p> <p style="text-align: center;">Privilégiez la validation par <b>internet</b> avec paiement par <b>Carte Bancaire</b> sur notre site <a href="http://www.fdc14.com">www.fdc14.com</a> (explications courrier ci-joint).          Pour un paiement par <b>chèque avec retour par voie postale</b>, merci d'utiliser l'enveloppe jointe.</p>	
<b>CHEQUE à l'ordre de « REGIE CHASSE 14 » - La Trésorerie Générale n'accepte pas les ESPECES</b>	

**Je soussigné(e) :**

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration au verso sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse
- déclare avoir lu et accepté la notice d'information sur le produit d'assurance « assurance chasse »
- certifie sur l'honneur n'être titulaire que d'un seul Carnet de Prélèvement Bécasse ou d'un seul compte CHASSADAPT
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse 2023/2024, dans les conditions indiquées ci-dessus et au verso de ce document.

Fait à ....., <b>SIGNATURE</b> Le ...../...../202.... <b>OBLIGATOIRE</b>	
---	---

La loi informatique et libertés modifiée du 6 janvier 1978 s'applique à toutes les réponses et les données personnelles collectées sur ce document. Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier dans le cadre de notre mission et de notre obligation contractuelle.

Les modalités de traitement et vos droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement sont précisés par notre politique de confidentialité accessible sur le site [fdc14.com](http://fdc14.com). Le droit d'opposition ne s'applique pas au fichier FINIADA auquel la demande de validation du permis de chasser est soumise pour contrôle.

## Déclaration des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser

### La validation du permis de chasser n'est pas accordée :

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs placés sous tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes, qui par suite d'une condamnation, sont privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L.422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes mentionnées aux points 1° à 9° de l'article L 423-15 du Code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités mentionnées à l'article R423-25 du Code de l'environnement :
  - 1° Toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - 2° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - 3° Toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - 4° Toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

Si vous souhaitez modifier le type de validation pour la campagne de chasse 2023/2024 proposée au recto, merci de cocher ci-dessous la case correspondant à votre nouveau choix ou contactez la Fédération du Calvados au [02 31 44 24 87](tel:0231442487)

### TARIF CALVADOS

Validation Départementale CALVADOS	Sans Assurance	Avec Assurance <sup>1</sup>
Petit Gibier	<input type="checkbox"/> 130.80 €	<input type="checkbox"/> 150.80 €
Petit et Grand Gibier	<input type="checkbox"/> 162.00 €	<input type="checkbox"/> 182.00 €

### TARIF NATIONAL

Validation NATIONALE <sup>2</sup>	Sans Assurance	Avec Assurance <sup>1</sup>
Petit et Grand Gibier <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/> 216.98 €	<input type="checkbox"/> 236.98 €

<sup>1</sup> Dont 5.50 € de frais de dossier - Assurance

<sup>2</sup> Dont 5.00 € de frais de dossier nationaux

<sup>3</sup> « **Contribution Sanglier droit local Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle** » : le permis national sera valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national A L'EXCEPTION des départements de droit local (57-67-68) où tout chasseur, y compris celui ayant une validation nationale, devra s'acquitter d'une participation individuelle de 70 € au titre des dégâts de sanglier c'est-à-dire une « contribution sanglier droit local ». (Cette contribution est versée au Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sanglier et de ces 3 départements). Cette contribution droit local est valable pour l'ensemble des 3 départements du droit local : un chasseur détenteur d'une validation nationale venant chasser dans un ou plusieurs de ces trois départements, ne doit s'acquitter qu'une seule fois de cette contribution sanglier.